



## Erreur bail de location / eau froide commune qui n'est pas dans les charges

Par **Ineedhelp**, le **20/11/2022 à 16:29**

Bonjour,

Je suis locataire depuis novembre 2020 d'un logement à Bordeaux (appartement non meublé en copropriété dans un immeuble collectif) pour lequel je suis passé par une agence. Mon contrat de location stipule que l'eau froide est commune (ce qui indique qu'elle est incluse dans mes charges locatives), tandis que l'eau chaude est individuelle (à ma charge donc via un contrat auprès d'un fournisseur d'électricité pour le chauffe-eau).

Cependant, après une coupure d'eau et un papier reçu par les eaux de Bordeaux avec pour motif « occupant non signalé », l'agence vient de m'apprendre que l'eau froide n'est pas incluse dans mes charges et que je dois souscrire un contrat auprès des eaux de Bordeaux. Par conséquent, cela contrevient au contrat qui nous engage et qui lie les deux parties (le propriétaire via l'agence et moi), et le bail comporte par conséquent une erreur manifeste.

Je consomme de l'eau pour lequel aucun contrat n'a été conclu à ce sujet étant donné que cela devait être inclus dans mes charges. De fait, je respecte comme il se doit mon contrat de location sur une erreur de l'agence qui m'avait pourtant bien indiqué que l'eau était commune (et donc dans les charges).

Que puis-je faire pour me retourner contre mon agence ? Puis-je les contraindre à prendre en charge l'eau ? Dois-je payer la consommation d'eau passée ?

Merci par avance de votre aide.

Par **Pierrepaulejean**, le **20/11/2022 à 16:33**

bonjour

il vous été transmis des réponses sur l'autre forum

Par **Vincent13760**, le **06/12/2023** à **20:58**

Bonjour, je suis dans le même cas, pourrais-je obtenir une réponse ?

Par **Pierrepauljean**, le **06/12/2023** à **21:05**

Bonjour Vincent

l'eau est un consommable à la charge du locataire

si votre logement est situé dans une commune ou chaque doit souscrire un contrat avec le fournisseur, il faut le faire

votre propriétaire ou son mandataire doit vous informer à la signature du bail